

LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Rentrée 2019 / 2020 **Les démarches**



NOUVEL ÉTUDIANT



(nouveau bachelier, reprise d'études, apprenti)

→ **PAS DE CHANGEMENT DE CAISSE**

AUCUNE DÉMARCHÉ À RÉALISER



NOUVEL ÉTUDIANT ÉTRANGER



(jamais affilié à un organisme de Sécurité sociale en France)

SE PRÉ- AFFILIER SUR LE PORTAIL

WWW.ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



RÉINSCRIPTION



1

Étudiant français ou étranger couvert par la Sécurité sociale étudiante en 2018-2019

DOSSIER TRANSFÉRÉ AUTOMATIQUEMENT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 À LA CPAM DU DOMICILE

METTRE À JOUR SA CARTE VITALE



INFORMER SA MUTUELLE DU CHANGEMENT

2

Étudiant français ou étranger couvert par une caisse de Sécurité sociale (CPAM, MSA, etc...) en 2018-2019

AUCUNE DÉMARCHÉ À RÉALISER

